

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 janvier 2007

---

**MODERNISATION DE LA DIFFUSION AUDIOVISUELLE  
ET TÉLÉVISION DU FUTUR - (n° 3460)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 111

présenté par  
M. Dutoit  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 5**

Au début de l'alinéa 5 de cet article, substituer aux mots :

« trois mois »

les mots :

« douze mois »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Afin de ne pas porter un coup d'arrêt au développement de la TNT, il est indispensable d'achever le déploiement du réseau numérique terrestre avant de mettre l'offre de télévision gratuite à disposition par voie satellitaire.